

2023-2026

SPASER

Schéma de **P**romotion
des **A**chats **S**ocialement
et **É**cologiquement **R**esponsables

valence
ROMANS
AGGL 

Édito

Le contexte international lié au changement climatique, aux crises successives et à l'évolution des modes de consommation met en lumière des enjeux prégnants de souveraineté économique et de soutenabilité écologique.

Les attentes de chacun, citoyens, acteurs publics et privés, pour préserver le bien vivre dans les limites des ressources de notre planète, tendent vers un modèle économique responsable, respectueux et sobre.

C'est pourquoi le projet de territoire de Valence Romans Agglo s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement et de développement économique garantissant la cohésion sociale et la qualité du cadre de vie.

Notre Plan Climat Air Energie Territorial a été approuvé en 2019. Il s'appuie sur des démarches exemplaires développées au sein des services sur la préservation des ressources reconnues par de nombreux labels : Aggl'Eau responsable, Projet Agricole et Alimentaire territorial, Climat Air Energie, Territoire engagé pour la Nature (TEN), Economie circulaire. Valence Romans Agglo a également choisi d'évaluer son projet de territoire dans le cadre d'une analyse innovante basée sur l'approche Donuts : celle-ci prend notamment en compte un plancher social et un plafond environnemental pour chaque politique publique.

Nous souhaitons impulser une dynamique territoriale et accompagner les acteurs économiques dans leur changement de pratiques.

L'Agglo est un donneur d'ordre puissant : 400M € d'investissements sont inscrits au projet de territoire d'ici la fin du mandat, ajoutés aux dépenses du fonctionnement courant de nos services publics.

Ainsi, nous nous engageons aujourd'hui dans la mise en œuvre d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Cette démarche permettra de mettre en cohérence nos ambitions environnementales et notre politique d'achat public.

Le déploiement progressif du SPASER s'inscrira dans un processus de co-construction avec les acteurs du territoire, l'objectif étant de conjuguer un engagement environnemental et solidaire tout en favorisant un impact positif pour le développement économique local.

Cet engagement phare de la collectivité, est un outil supplémentaire au service de l'attractivité du territoire et du développement d'une économie locale durable !



Nicolas Daragon
Président
Maire de Valence



Frédéric Vassy
Vice-président
Maire de Châteaufort-
sur-Isère



Stéphane Cousin
Conseiller délégué
Maire d'Ourches



Damien Got
Conseiller délégué
Adjoint au maire
de Romans-sur-Isère

L'achat public, levier du développement durable

La commande publique joue un **rôle fondamental** sur le territoire national. Regroupant tous les achats de l'État, des **collectivités territoriales** (Régions, Départements, Communes) et de leurs groupements (Agglomération, communauté de communes, communauté urbaine...), celle-ci représente environ **10% du PIB**, soit près de 200 milliards d'euros (dont 50% réalisés par les collectivités territoriales).

Les **achats** sont réalisés via des **marchés publics** et concernent :

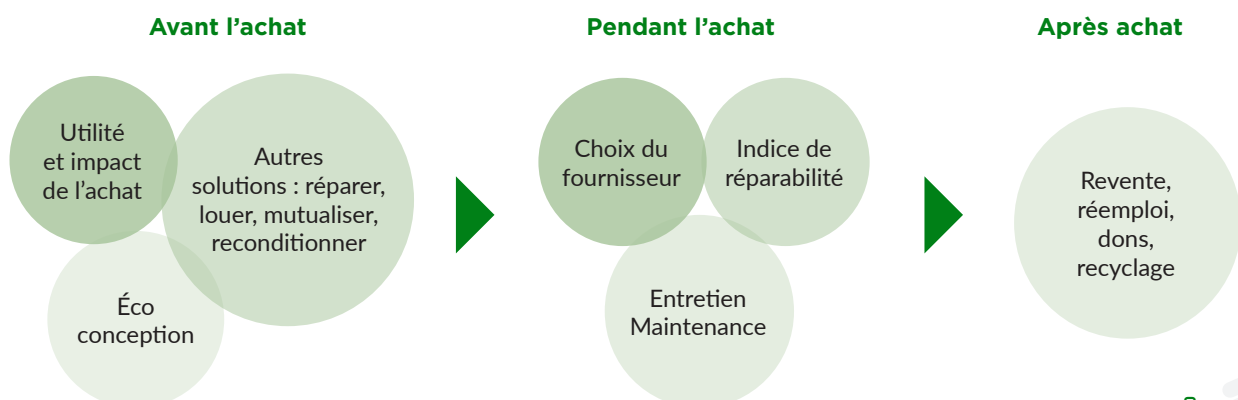
- ▶ des travaux : construction ou aménagements de bâtiments, voirie, infrastructure, etc. ;
- ▶ tous les types de fournitures pour le fonctionnement des équipements publics (à savoir écoles, crèches, gymnases, piscines, médiathèques, musées, bâtiments administratifs, etc.) ;
- ▶ des denrées alimentaires (restauration scolaire, événementiels...) ;
- ▶ des services (nettoyage, collecte et traitement des déchets, gardiennage, assurances, informatique et communication, etc...).

Définition de l'achat durable

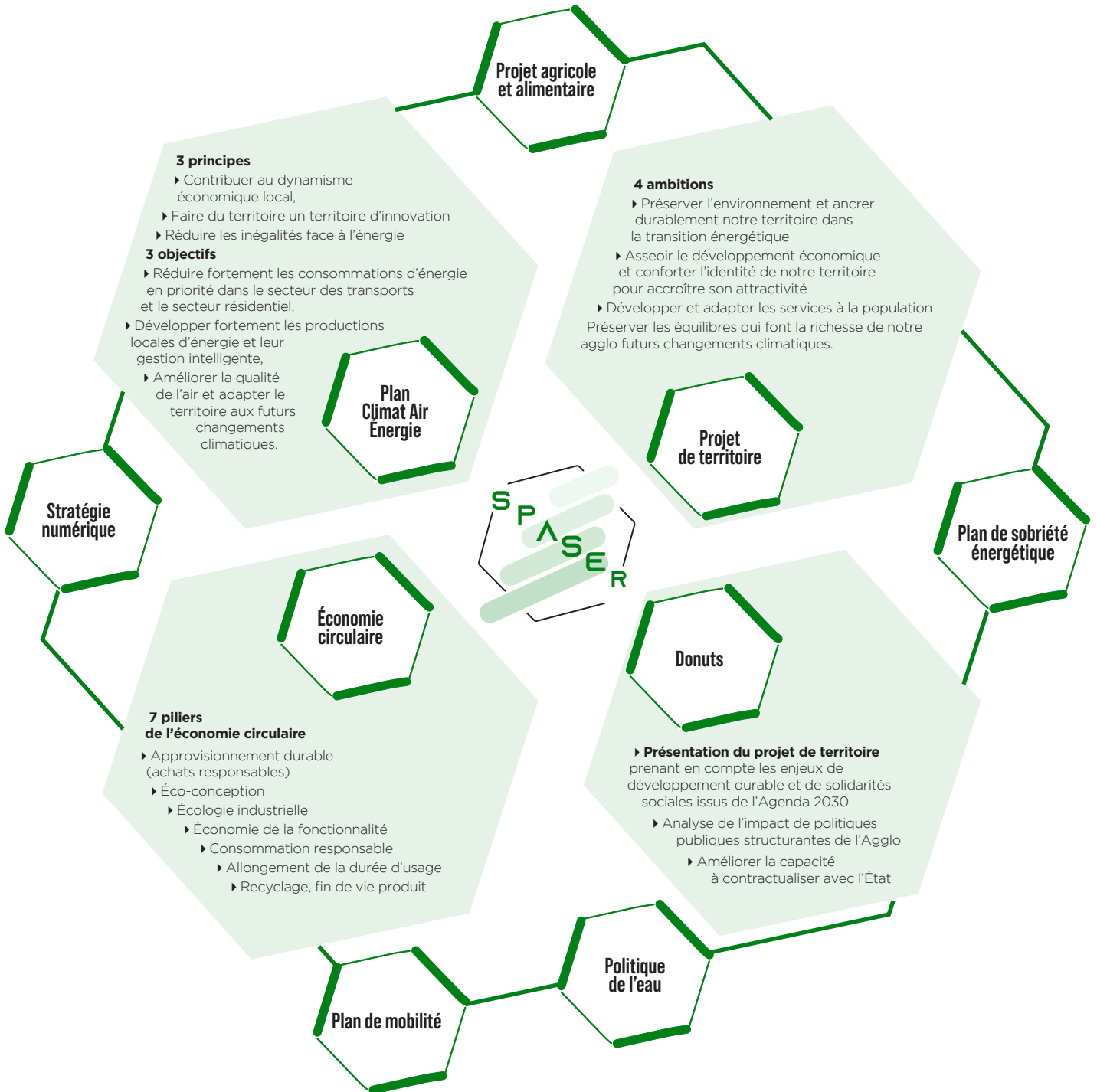
La notion d'achat durable est complexe et doit comprendre une approche dépassant l'acte d'achat en lui-même pour intégrer une notion de coût global et de cycle de vie du produit. Sur l'acte d'achat, 5 catégories illustrent les composantes de la réflexion :

Achats sobres		Questionnant vers une moindre consommation et l'adoption de nouvelles pratiques (optimisation, mutualisation, partage...)
Achats verts		Respectant l'environnement : préservation des ressources naturelles, limitation des impacts négatifs (produits réemployés, bilan GES...)
Achats solidaires		Facilitant l'accès à des structures employant des personnes en difficulté (handicap, insertion...)
Achats éthiques		Prenant en compte des préoccupations d'ordre social (égalité homme -femme ; niveau de rémunération,) ou morale (travail des enfants, régime politique, guerre...)
Achats équitables		En s'interrogeant sur l'aspect économique des relations commerciales Nord-Sud mais aussi Nord-Nord (rémunération juste des producteurs...)

Il est nécessaire de définir le besoin en amont, d'optimiser l'utilisation du produit ou du service et de prendre en compte sa fin de vie.



Achat durable : un outil au service des politiques environnementales de l'Agglo



Concordance des temps législatifs

Le contexte réglementaire global évolue très rapidement : C'est pourquoi, dernièrement, compte tenu de son impact possible, différents textes de lois définissent l'achat public comme un véritable levier en faveur du développement durable.

- ▶ La loi dite **EGALIM2** du 30 octobre 2018 impose aux restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir de 2022.
- ▶ Le **décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019** relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire vise à réduire la consommation énergétique dans ces bâtiments par rapport à 2010, de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.
- ▶ La loi dite **AGEC** du 10 février 2020 et son décret du 9 mars 2021 fixe les seuils d'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi et de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- ▶ Le **Plan National d'Actions pour l'Achat Public Durable** (PNAAPD) 2022-2026 prévoit qu'à l'horizon 2026 30 % de marchés doivent contenir au moins une considération sociale (objet, spécification technique, clause d'exécution, critère d'attribution) et 100 % des marchés doivent contenir au moins une considération environnementale (objet, spécification technique, clause d'exécution, critère d'attribution).
- ▶ La Loi n°2021-1104 du 22/08/2021, dite **loi « Climat et résilience »** (art. 35) modifie le Code de la Commande Publique : Celle-ci impose
 - > de prendre en compte la dimension environnementale à tous les stades : définition du besoin (spécifications techniques), critères, conditions d'exécution du marché public ou concession.

- > que les marchés et concessions dont les montants sont supérieurs aux seuils européens comprennent des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social.

- > la fin du critère unique du prix dans les marchés publics.

- ▶ La **loi de 2021** vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique¹⁰, dont l'article 15 prévoit que l'acheteur devra prendre en compte à compter du 1^{er} janvier 2023 un « indice de répétabilité » dans ses achats de produits numériques et un « indice de durabilité » (non défini à ce jour) à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Responsables**. Cet article a été modifié par l'article 76 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables. Sont concernées par le SPASER les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis au code de la commande publique, dès lors que le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'€ HT.

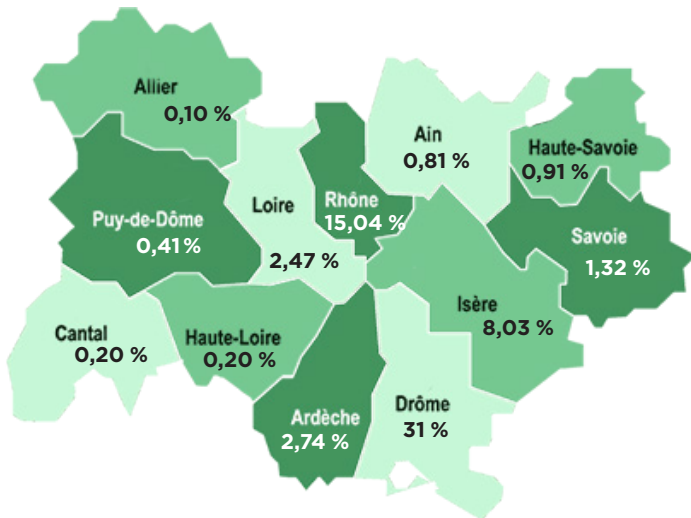
Par décret n°2022-767 du 02/05/2022, nous avons donc l'obligation de définir un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) qui va déterminer les objectifs d'achats publics comportant :

- ▶ des éléments à caractère social qui visent à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés ;
- ▶ des éléments à caractère écologique ;
- ▶ les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Ce schéma doit contribuer également à la promotion d'une économie circulaire. Le SPASER rendu public permet de matérialiser le principe porté par la Loi.

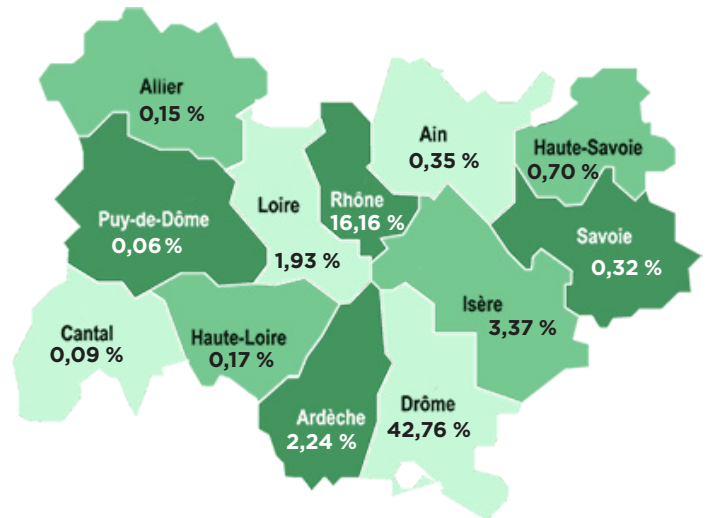
Quelques chiffres en 2022

*Provenance des fournisseurs
ayant déposé au moins une offre*



Région AURA : 63,31 %
Agglo : 24 %

*Répartition des achats 2022 en euros
par provenance des fournisseurs*



Région AURA : 67,67 %
Agglo : 39,60 %

452 marchés publics conclus dont 17 % en achats de travaux, 20 % en achats de fournitures et 63 % en achats de services

Heures d'insertion économique générées par le service commun commande publiques :

92 marchés soumis à clauses sociales
87 personnes bénéficiaires
30 637 heures réalisées

94 contrats signés

155 entreprises drômoises ont fait travailler un salarié éligible dans le cadre de l'attribution d'un marché soumis à clauses sociales dont **110** localisées au sein de Valence Romans Agglo.

65 % des dépenses de travaux dans l'Agglo

70 % des dépenses de travaux dans la Drôme

90 % des dépenses de travaux dans la Région AURA

30 % des dépenses de services dans l'Agglo

32 % des dépenses de services dans la Drôme

60 % des dépenses de services dans la Région AURA

43 % des dépenses de fournitures dans la Région AURA



83 % de retours à l'emploi perenne, meilleur taux au niveau national

Quelles méthodes

Ce premier schéma est élaboré en co-construction avec tous les acteurs de ce projet :

En interne : seule Valence Romans Agglo répond aux conditions de mise en œuvre du SPASER ; toutefois la commande publique étant gérée en service commun à l'Agglomération et dans les deux villes-centre, cette démarche est conduite sur les 3 Collectivités mais suivant un format allégé pour les villes de Valence et de Romans-sur-Isère.

Ce processus repose sur une mise en forme d'interactions visant à bâtir des accords entre acteur, sur les référentiels et les méthodes de travail.

En externe : la mise en place du SPASER nécessite un partenariat fort avec les acteurs économiques : consulaires, fédérations, club d'entreprises, le CRESS... Cette mobilisation des acteurs, engagée depuis 2021, constitue un socle de référence afin d'établir :

- ▶ une charte de l'achat durable à destination de nos fournisseurs,
- ▶ un programme d'actions pour mobiliser le tissu économique local.

Il s'agit de créer une dynamique collective qui entraînera, dans sa continuité, plus d'engagement de la part des différents acteurs des 3 collectivités et du territoire.

Mobiliser l'ensemble de ces ressources pourra permettre d'innover, d'explorer différentes perspectives sur l'environnement et le social non abouties à ce jour.

Notre méthode :

- ▶ Identifier les politiques publiques à associer au SPASER pour démontrer la contribution de la fonction achats.
- ▶ Établir un diagnostic de la fonction achats pour identifier son niveau de maturité
- ▶ Capitaliser sur l'existant.
- ▶ Mutualiser les bonnes pratiques.
- ▶ Se fixer des objectifs rapidement réalisables et faire évoluer chaque année le niveau de nos ambitions.
- ▶ Évaluer annuellement et communiquer sur les résultats.

Notre finalité :
un SPASER évolutif et pragmatique

Un SPASER 2023-2026 décliné en 4 grands axes, 13 engagements et 17 actions.

AXE TRANSVERSAL

L'achat public au service du développement durable

Engagement 1 : déployer une démarche collective et responsable	9
Engagement 2 : structurer une politique d'achats durables	10
Engagement 3 : systématiser une politique d'achats durables en fédérant les agents	11
Engagement 4 : promouvoir la Responsabilité sociétale (RSE) dans les marchés publics	12

AXE SOCIAL

Une commande publique éthique et sociale

Engagement 5 : maximiser le levier commande publique pour l'insertion	13
Engagement 6 : faciliter l'accès à la commande publique pour le secteur adapté	14
Engagement 7 : lutter contre les discriminations	15

AXE ENVIRONNEMENTAL

Une commande publique au service de la transition écologique

Engagement 8 : préserver les ressources naturelles et l'environnement	16
Engagement 9 : réduire l'impact sur le climat et les déchets	17-19
Engagement 10 : favoriser l'économie circulaire	20-22

AXE ECONOMIQUE

Une commande publique au service du Développement économique local

Engagement 11 : créer une dynamique territoriale autour des achats publics	23
Engagement 12 : instaurer la structuration de filières économiques locales	24
Engagement 13 : faciliter l'accès à la commande publique aux TPE/PME	25
Lexique	26

AXE TRANSVERSAL

ACTION : CRÉER UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE

Engagement 1 : déployer une démarche collective et responsable

Contexte : Valence Romans agglo est une jeune collectivité qui a choisi de développer de nouveaux processus de collaboration, de mettre en place de nouvelles méthodes de travail nous permettant de nous adapter à un environnement mouvant. C'est pourquoi toute construction, tout programme ou objectif de changement sont travaillés sous la forme de Management de Projet.

Depuis septembre 2016, a été créé le service commun de la commande publique avec un périmètre élargi à Valence Romans Agglo et aux 2 villes Centre : Valence et Romans-sur-Isère.

FREINS/RISQUES

Aspect mille feuilles et empilement de tous les projets ; redondance d'informations et de collecte de données à demander aux services qui pourraient manifester un rejet.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : élus, Direction générale, tous services

Acteurs externes : entreprises, chambres consulaires, associations...

Démarche :

- Créer deux comités internes l'un de pilotage, l'autre technique. Comme tout projet, ce SPASER sera présenté en COSUI.
- Nommer deux cheffes de projets pour co-pilotage et transversalité : l'une chargée des achats durables issue de la commande publique, l'autre en charge de l'économie circulaire issue de DEDLTE.
- Constituer des groupes de travail transversaux par segments d'achats pour bâtir les méthodes de travail et les référentiels.
- Communiquer sur le SPASER auprès de l'ensemble des agents intervenant dans le processus d'achats responsables.

ÉTAPES

- 12/2022 : lancement des comités internes.
- 2023 : montée en charge progressive avec la mobilisation des groupes de travail et des comités internes.

Échéances : évaluation annuelle.

OBJECTIFS

Quantitatifs : participation aux instances, organisation de 2 comités de pilotage et de 3 comités techniques annuels.

Qualitatifs : identification de la contribution de la fonction achats aux politiques publiques (projet de territoire, PCAET, Économie circulaire, DONUTS, Plan de sobriété...) / appropriation et adhésion à la politique d'achats durables.

INDICATEURS

Évaluation : nombre de COPIL / COTECH / Groupes de Travail / Nombre de référentiels construits

Réalisation : COPIL/COTECH décembre 2022, COSUI janvier 2023

ACTION : DÉVELOPPER DES OUTILS POUR LES SERVICES**Engagement 2 : structurer une politique d'achats durables**

Contexte : la mise en œuvre d'une GED commande publique a permis d'automatiser et de faire valider, y compris par les Élus à la commande publique de chaque collectivité, une Fiche Opération (FOP) qui reprend la stratégie d'achats de chaque marché ou concession. En 2020, la collectivité s'est dotée d'un logiciel de saisie des MP. Des Statistiques de production sont suivies annuellement mais de façon non automatisée et chronophage.

FREINS/RISQUES

Difficulté d'appropriation du logiciel de saisie des marchés publics dont la conception n'est pas aboutie. Audit interne en cours sur la GED marchés publics. Compte tenu de la charge de travail, manque de temps pour un sourcing systématique.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCCP, DCAMG, DFI, DCSI

Acteurs externes : éditeurs de logiciel, plateforme emploi

Démarche : bâtir une base de données automatisée et évolutive.

Moyens :

- Humains : portage DCAMG et DCCP avec association DCSI, DFI
- Financiers : budget fonctionnement annuel SI service commun : 74 K€

ÉTAPES

2023 :

- Intégration des indicateurs commande publique dans la FOP.
- Généralisation de l'utilisation des logiciels :
 - saisie des marchés publics pour les plus de 40 000 €
 - outil pour la mise en œuvre du sourcing.

Échéances : requête semestrielle pour suivi et fiabilisation des indicateurs du SPASER.

OBJECTIFS

Quantitatifs : 100 % des indicateurs automatisés en 2026.

Qualitatifs : fiabilisation des données à partir des différentes sources et diffusion des données en interne, auprès des Élus et des Entreprises.

INDICATEURS

Évaluation : en 2025, tableau de bord des indicateurs du SPASER généré automatiquement.

Réalisation : nombre d'indicateurs suivis et automatisés.

AXE TRANSVERSAL

1.3

ACTION : PRATIQUER LE SOURCING, SENSIBILISER ET FORMER

Engagement 3 : systématiser une politique d'achats durables en fédérant les agents

Contexte : la création d'un service commun dès 2016 sur 3 collectivités (VRA, Ville de Valence, Ville de Romans-sur-Isère) et la mise en œuvre d'un groupement de commandes avec 10 adhérents ont permis de développer une centralisation des achats et d'obtenir une efficacité des achats (effet sur les prix). Cette mutualisation a contribué à la richesse de notre territoire puisque près de 70% des achats de travaux sont réalisés en local. Dans la mesure du possible, chaque acheteur travaille sur des segments d'achats prédéfinis afin de les professionnaliser dans la connaissance des fournisseurs des secteurs concernés et de faciliter le travail en commun avec les prescripteurs. Une Fiche suivi qualité fournisseur est mise en place depuis 2021 et permet de faire un bilan du contrat et de son exécution.

FREINS/RISQUES

Charge de travail importante pour les équipes de la commande publique et donc un manque de disponibilité pour la mise en œuvre d'un sourcing systématique. Sécurisation de la démarche de sourcing. Une démarche cloisonnée aux directions commande durable : le facteur clé de réussite réside dans la participation au sourcing du binôme acheteur/prescripteur.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : acheteurs, Directeurs DCAMG, DCRH, Cheffes de projet SPASER, DDEA, communication interne

Acteurs externes : entreprises, éditeurs logiciel, organismes de formation, marché de l'inclusion, plateforme de référencement des fournisseurs...

Démarche : décliner une stratégie d'achats :

- Une cartographie des achats à partir de la programmation pour permettre de définir les enjeux (achats basiques, achats avec gains, achats critiques, achats stratégiques/nouvel achat ou achat récurrent) et faire la balance apport du sourcing / investissement en temps-agents
- Une multiplication et un approfondissement des analyses sur les besoins : confronter le besoin à la réalité du marché/ performance achats (prix, RSE) / adapter le montage contractuel
- Un sourcing fournisseur plus étendu en mettant à disposition une grille d'aide au sourcing qui garantisse la traçabilité
- Un archivage des données collectées pour permettre un accès transversal et une mise à jour des données (Réseau puis GED)
- Systématisation des suivis fournisseurs et des marchés publics

Moyens :

- Humains : importance du programme de formation des acheteurs, CAF et prescripteurs
- Financiers : budget logiciel sourcing : 3 000 €/an + budget formation

ÉTAPES

2023 :

- Adhésion à une plateforme de sourcing
- Formation des acheteurs
- Sensibilisation et formation des prescripteurs : organisation d'une « commande durable pour les nuls », site intranet des collectivités

Échéances : évaluation annuelle

OBJECTIFS

Quantitatifs : % de MP infructueux, nombre de nouveaux fournisseurs, nombre de MP avec variante

Qualitatifs : optimisation de la mise en œuvre de la concurrence, identification des clauses tueuses de concurrence/ élargissement du panel fournisseurs et identification de nouveaux fournisseurs/ diminution du nombre de marchés et rationalisation des références par la mise en œuvre de pistes de mutualisation /identification des périodes à éviter pour les publicités/ identification des raisons pour lesquelles les entreprises n'ont pas soumissionné.

INDICATEURS

Évaluation : nombre de consultations avec sourcing/nombre d'agents formés.

Réalisation : pas de données 2022.

ACTION : DIFFUSER LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES ACHATS PUBLICS AUPRÈS DES PUBLICS CIBLE

Engagement 4 : promouvoir la responsabilité sociétale dans les marchés publics

Contexte : la commande publique a un fort impact économique sur le territoire et reflète l'engagement de la collectivité pour un développement respectueux et sobre du territoire. Si Valence Romans Agglo s'est déjà engagée dans une commande publique durable, force est de constater qu'elle capitalise et communique peu à cet égard. A titre d'illustration, il en va de même pour les résultats très satisfaisants en matière d'insertion des publics en difficulté et de retour à l'emploi .

FREINS/RISQUES

Seuls des exemples peuvent permettre d'illustrer concrètement la démarche auprès du grand public.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : cheffes de projet, service Communication, DCRH- communication interne.

Acteurs externes : Presse locale, Fabt...

Démarche :

- Communication auprès de l'interne : sensibiliser les agents.
- Communication auprès des élus : créer des outils de communication pédagogiques afin qu'ils comprennent les enjeux et s'approprient le sujet.
- Communication institutionnelle : expliquer et valoriser la démarche auprès des média locaux et acteurs du territoire.
- Communication ciblée : créer des outils simples et pratiques à destination des professionnels .
- Communication grand public : exploiter des exemples concrets et des actualités pour expliquer la démarche.

ÉTAPES

Été 2023 :

- Interne : article sur Intragglo, organisation de séances d'informations.
- Élus : article dans newsletter dédiée, dossier dans l'espace élu.
- Institutionnels (média, acteurs du territoire) : communiqué de presse au moment du lancement de la démarche et sur le site Internet, présentation du SPASER parmi les grandes thématiques / engagements de l'Agglo.
- Professionnels : article dans newsletter dédiée, éléments dans la rubrique « répondre à un marché public » dans la partie « entreprises » du site Internet.
- Grand public : communication sur actualités et actions concrètes (par exemple le choix d'une entreprise pour un grand chantier, info travaux, inauguration d'un bâtiment ayant bénéficié de clauses d'insertion...).

2023 : actions de sensibilisation des entreprises lors d'événements.

Échéances : évaluation annuelle.

OBJECTIFS

Quantitatifs : 2 communications / an à minima via le rapport d'activité et le rapport de développement durable.

Qualitatifs : une connaissance et compréhension de la démarche de la part des professionnels, une reconnaissance de l'engagement de la collectivité.

INDICATEURS

Évaluation : nombre d'actions de communication par publics cible y compris interne.

Réalisation : articles sur le nombre d'heures d'insertion dans le rapport d'activités 2021 et sur les achats alimentaires locaux.

ACTION : S'INTERROGER SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INSERTION POUR 100 % DES MARCHES PUBLICS Y COMPRIS CONCERNANT LES FOURNITURES ET LES PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Engagement 5 : maximiser le levier commande publique pour l'insertion

Contexte : la possibilité d'intégrer des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics est systématiquement étudiée en lien avec la plateforme emploi concernant les MP de travaux et de services. Cette démarche rodée depuis 2010 à la Ville de Valence puis déployée en 2015 à Valence Romans Agglo est un véritable succès dans le cadre du développement durable. Cependant, il reste à intégrer dans le process les marchés de fournitures, de prestations intellectuelles, quand cela est possible, et à mieux promouvoir le public féminin et senior.

FREINS/RISQUES

Non visibilité de la valeur ajoutée des services prescripteurs / Manque de sensibilisation à l'intérêt de leur parfait engagement auprès du public et des entreprises. Difficulté de recruter du public féminin et senior.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCCP/DCAMG et l'ensemble des prescripteurs.

Acteurs externes : la plateforme Emploi/entreprises/BTP.

Démarche :

- A partir de la rédaction de la FOP, se questionner systématiquement sur l'intégration des clauses d'insertion à partir d'un certain seuil et dès 2024 pour toute procédure formalisée.
- Partager la programmation des MP chaque année avec la Plateforme Emploi/ESS.
- Partager avec les prescripteurs l'intérêt social de la démarche.
- Expérimenter des marchés comportant des critères sociaux d'attribution.

Démarche :

- Conventonnement 2020-2026 tripartite VRA/Valence/Valence Romans Habitat avec la Plateforme Emploi.

ÉTAPES

- 2023 : conventionnement de la Ville de Romans-sur-Isère selon les mêmes modalités/ expérimentation des clauses d'insertion dans les Marchés Publics de fournitures et prestations intellectuelles/expérimentation de critères sociaux sur certains marchés publics.
- 2025 : généralisation de considérations sociales à toute procédure formalisée.

Échéances : évaluation annuelle.

OBJECTIFS

Quantitatifs : en 2026, 25 000 h d'insertion/ 20 % des marchés de fournitures intégrant des clauses d'insertion en 2025 / augmentation % des publics féminins et senior.

Qualitatifs : valorisation des parcours des personnes qui ont bénéficié des clauses d'insertion / valorisation de titulaires de MP qui pratiquent l'insertion / valorisation des services prescripteurs / une forte augmentation de création d'emploi pérennes par cible après mission d'insertion, une diminution du taux de chômage longue durée.

INDICATEURS

Évaluation : nombre d'heures d'insertion / % d'accès à l'emploi durable à la sortie du dispositif / % public féminin / % seniors / répartition par type de marchés / % MP avec clause sociale.

Réalisation : en 2022 : 15539 h d'insertion / 83 % d'accès à l'emploi durable à la sortie du dispositif / 29 % de public féminin / 17 % de seniors / 20 % MP de services et 80 % MP de travaux. / 27 % des MP avec clause sociale.

ACTION : FLÉCHER DES MARCHÉS RÉSERVÉS AU SECTEUR ADAPTÉ ET AUX ESS

Engagement 6 : faciliter l'accès à la commande publique à l'économie sociale et solidaire (ess)

Contexte : le Code de la Commande Publique (CCP) offre la possibilité aux acheteurs publics d'intervenir en direction des structures de l'insertion et du handicap. Depuis plusieurs années Valence Romans Agglo, la Ville de Valence et celle de Romans-sur-Isère réservent des marchés publics à ces structures.

L'économie sociale et solidaire (ESS) définie aux articles 1, 2 et 11 de la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014, est un mode d'entreprendre et de développement économique couvrant tous les domaines d'activité. Les structures de l'ESS ont des valeurs communes : la personne et l'objet social priment sur le capital, l'adhésion aux projets est volontaire, la gestion démocratique, la lucrativité limitée. En AURA, elles représentent 20 000 entreprises et 300 000 emplois.

FREINS/RISQUES

Surcoût des prestations ou des fournitures/qualité moindre/manque d'adaptabilité.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCAMG et l'ensemble des prescripteurs

Acteurs externes : la plateforme Emploi/CRESS AURA et Initiative 26 07 / plateforme marché de l'inclusion / réseaux EA et ESAT, associations IAE du territoire.

Démarche :

- Flécher dès la programmation des marchés réservés ou accessibles au secteur adapté et aux structures de l'insertion, afin d'étendre la pratique et l'expérience mises en œuvre actuellement.
- Utiliser l'allotissement et les variantes comme outils au service de l'achat responsable afin de faciliter l'accès des PME de l'économie sociale et solidaire à la commande publique.
- Référencer les groupements d'entreprises sociales inclusives (SIAE).
- Utiliser la commande directe pour les marchés < à 40 000 € HT pour faciliter l'accès des structures de l'insertion ou du handicap, à la commande publique.
- Dédier dans chaque direction une enveloppe spécifique pour achats auprès des ESS.
- Cartographier et valoriser des partenaires de l'insertion (ESAT, EA, SIAE, ACI, PLIE, Pôle emploi et Missions locales, facilitateurs de clauses d'insertion) et leurs compétences auprès des prescripteurs.

Moyens :

- Humains : formation des acheteurs et sensibilisation des prescripteurs / participation aux événementiels sur l'ESS.

ÉTAPES

Échéances : évaluation annuelle

OBJECTIFS

Quantitatifs : doublement d'ici 2026 des marchés publics réservés en cours (ESAT, SIAE, ESS) et marché d'insertion professionnelle en cours.

Qualitatifs : impulsion d'une dynamique de changement pour une modèle économique plus social et inclusif, création d'emplois locaux non délocalisables.

INDICATEURS

Évaluation : nombre de marchés réservés et nombre de marché d'insertion professionnelle en cours.

Réalisation : en 2022, 1 marché réservé et 13 marchés d'insertion en cours

ACTION : INCITER LES ENTREPRISES À S'ENGAGER VERS L'ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

Engagement 7 : lutter contre les discriminations

Contexte : les acheteurs doivent veiller à lutter contre les discriminations en ne véhiculant, directement ou indirectement, aucun stéréotype genré. En effet, le droit européen encourage l'acheteur à prendre des considérations se rapportant à l'égalité femmes-hommes dans les marchés publics dès lors que ces considérations se rapportent à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution.



FREINS/RISQUES

Infructuosité ou augmentation des prix car trop d'exigences.



ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCCP/DCAMG/DDEA/DEDLNT

Acteurs externes : entreprises, consulaires, fédérations...

Démarche :

- Mettre en exergue, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et l'obligation de négociation sur l'égalité professionnelle prévue au 2° de l'article L.2242-1 du code du travail.
- Repenser les besoins pour qu'ils soient adaptés aux deux sexes, sans stéréotypes de genres : vêtements, manuels scolaires, jeux et jouets, nettoyage des locaux (heures de travail pendant la journée par exemple).

Moyens :

- Rapport annuel obligatoire des Collectivités locales sur les ressources humaines qui doit présenter le suivi de la mise en œuvre dans les MP.



ÉTAPES

2023 : mise à jour et contrôle des modèles dans le logiciel Marché Public.

Échéances : évaluation annuelle .



OBJECTIFS

Quantitatifs : se questionner sur 100 % des marchés sur la définition des besoins au regard de l'égalité femmes-hommes.

Qualitatifs : encourager les acteurs économiques développant des politiques inclusives/lutter contre les stéréotypes de genre sur les métiers en lien avec les engagements « *Maximiser le levier commande publique pour l'insertion* » (public féminin notamment dans le Bâtiment et travaux publics) et « *Construire des outils pour faciliter la transition de l'économie locale* ».



INDICATEURS

Évaluation : suivi des interdictions à soumissionner, nombre de MP pour lequel le besoin a été repensé au regard de l'égalité femmes-hommes.

Réalisation : pas de données en 2022.

ACTION : INTÉGRER DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS TOUS LES ACHATS ET TOUS LES TRAVAUX

Engagement 8 : préserver les ressources naturelles et l'environnement

Contexte : l'objectif n°1 du PNADD précise que d'ici 2026, 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale.

De nombreuses initiatives d'intégration de clauses et critères environnementaux existent au sein de Valence Romans Agglo. Par exemple on notera la création du parc d'activités de Rovaltain (Iso14001), l'achat de végétaux adaptés au changement climatique, l'achat de LED démontables pour l'éclairage public, l'achat de bacs recyclés pour la gestion des déchets, la gestion des remblais au niveau de l'infrastructure... Aussi, l'objectif est-il de généraliser la démarche à l'ensemble des marchés de la collectivité en s'inspirant de l'existant et en développant des outils pour une mise en œuvre facilitée par les services.

FREINS/RISQUES

Une complexification des réponses aux marchés écartant des entreprises (secteur bâtiment en particulier), une structuration de l'économie locale peu mature, une répercussion sur le prix.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : toutes directions.

Démarche :

- Construire des référentiels locaux recensant les clauses à intégrer dans les consultations par segments d'achats : préférer la clause à la mise en œuvre de critères.
- Développer le sourcing pour connaître les possibilités des entreprises et éviter les consultations infructueuses.
- Bâtir une charte chantier vert à destination de la MOE à déployer dans un premier temps sur le segment TP, puis sur le segment Bâtiment.
- Développer les marchés publics innovants (MPGP, Dialogue compétitif, SAD...).
- Expérimenter le cout global.

En lien avec la fiche « Construire des outils pour faciliter la transition écologique de l'économie locale » et la fiche « Systématiser une politique d'achats durables en fédérant les agents ».

ÉTAPES

- 2023 : élaboration des référentiels par les groupes de travail sur les 6 thématiques choisies (Bâtiment ; Infrastructure ; Numérique ; Restauration ; Fourniture / moyens généraux (achats structurants) ; Prestations intellectuelles) - rédaction charte verte MOE et déploiement sur le secteur TP. Expérimentation Charte Chantier vert Bâtiment dès 2023
- Fin 2023 : référentiels déployés dans les différents services.
- 2024/2025 : intégration des évolutions, amélioration des référentiels.
- 2026 : charte verte MOE généralisée sur le segment bâtiment.

Échéances : montée en charge progressive. Atteinte de l'objectif 2026.

OBJECTIFS

Quantitatifs : 100% marchés avec considération environnementale en 2025.

Qualitatifs : appropriation de la démarche par les services.

INDICATEURS

Évaluation : % MP avec Clause environnementale / % MP avec Critère environnemental / % MP avec Cout global / Nombre de MP innovants / % MP infructueux

Réalisation : en 2022, 23 % MP avec clause environnementale / 2 % de marchés infructueux.

ACTION : DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES DURABLES, ÉQUITABLES ET CIRCUITS COURTS

Engagement 8 : préserver les ressources naturelles et l'environnement

Contexte : la loi dite EGALIM2 du 30 octobre 2018 impose aux restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir de 2022. De plus, la collectivité dans son fonctionnement quotidien est, elle-même, concernée par la consommation de produits alimentaires et se doit de favoriser les circuits courts pour des produits de qualité, locaux et sains garantissant une juste rémunération aux producteurs.

FREINS/RISQUES

Structuration des filières locales. Difficultés d'approvisionnement en 2022 dans un contexte d'inflation et de pénurie de certaines marchandises. Bâtiment actuel de la cuisine centrale non adapté à la transformation de produits bruts.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

La cuisine centrale, service commun de restauration collective, produit et livre jusqu'à 6 000 repas/jour :

- La restauration scolaire de 16 communes adhérentes et certains accueils de loisirs municipaux
- La communauté d'agglomération au titre des repas livrés dans les établissements d'accueil de la petite enfance

Acteurs internes : cuisine centrale, DEDLTE (CAF DEDLTE), DCAMG.

Acteurs externes : prestataires du Projet Alimentaire Territorial (Agribiodrôme, Chambre Agriculture, Agricourt, association Les pieds dans le Plat...).

Démarche :

- Cuisine centrale : accompagnement spécifique (PAT) et mise à disposition du temps d'ingénierie de prestataires spécialisés.
- Marché alimentaire de Valence Romans Agglo : l'approche innovante de marché par système d'acquisition dynamique est à améliorer et à déployer.

Moyens :

- Humains : un co-pilotage entre la cuisine centrale, DEDLTE et DCAMG + 0.5 ETP (en 2023)
- Financiers : cuisine centrale 2023 : 20 000 € (budget PAT)

ÉTAPES

Cuisine centrale : 2023, marché en cours portant sur

- Approvisionnements locaux, stratégie d'achat et rédaction des marchés publics
 - Sensibilisation du personnel par la réalisation de recettes en situation avec des produits locaux / programme de valorisation des compétences du personnel
 - Lutte contre le gaspillage : expérimentation sur 1 école
- 2026 : construction du nouveau bâtiment cuisine centrale.

Marché alimentaire interne

2023 : refonte du marché en SAD et déploiement à plus grande échelle.

OBJECTIFS

Quantitatifs : conformité à la loi Egalim et 20% de produits régionaux dont minimum 5 % sur l'agglo en 2026

- 100% des prestations alimentaires (traiteurs) de l'Agglo issus des circuits « courts » (de proximité)

Qualitatifs :

- Maintien d'un prix raisonnable pour les usagers des cantines / Mise en valeur des contrats de gré à gré durables pour les agriculteurs de VRA
- Amélioration de la qualité nutritionnelle des repas (plus de produits locaux et du « fait maison » exemple desserts et sauces)
- Exemplarité de la collectivité dans son acte de consommation alimentaire (produits locaux)

INDICATEURS

Évaluation : % produits bio/ % de produits de qualité SIQO/+% de menus végétariens ; % de produits circuits courts/% prestations alimentaires interne en circuit court.

Réalisation : 25,70 % produits bio/12,42 % produits SIQO/11 % produits locaux

ACTION : GÉNÉRALISER L'APPROCHE BAISSSE DES GES ET CRITÈRE CARBONE

Engagement 9 : réduire l'impact sur le climat et la santé

Contexte : Valence Romans Agglo est labellisée Territoire à Energie Positive par l'ADEME et le Plan Climat Air Energie comprend notamment des objectifs en matière de réduction de GES et bas carbone. Les achats sont devenus l'un des principaux facteurs permettant d'atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone : la réduction de leur empreinte carbone se définit comme une priorité environnementale, juste après la réduction des déchets.

FREINS/RISQUES

Méconnaissance de l'empreinte carbone de nos fournisseurs et de la liste des produits et services facteurs d'émissions de CO₂. Méconnaissance des méthodologies de calcul des émissions de CO₂.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DEDL-TE, DCCP, DCAMG, Formation.

Acteurs externes : ADEME, AMO PCAET, entreprises, fédérations, consulaires .

Démarche :

- Optimiser l'utilisation du parc automobile et développer l'acquisition de véhicules propres et de vélos électriques dans le cadre du déplacement interne (2021-2030).
- Amplifier la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'infrastructures à énergie positive, bas carbone :
 - Mettre l'accent sur la qualité de l'air dans la construction et la rénovation des Bâtiments
 - Ne pas systématiser l'installation de climatisation et travailler en amont sur l'isolation par exemple.
- Interdire l'utilisation de produits issus de la filière pétrolière (2023).
- Favoriser l'achat d'énergie sobre (Energie verte, intéressement aux économies d'énergie dans les MP de maintenance - Raccordement au chauffage urbain des chaufferies à proximité des réseaux) dès 2023.
- Accroître les exigences afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de GES liées aux transports (2023).
- Réduire les fréquences des livraisons, optimiser les flux logistiques (2023).
- Collaborer avec les fournisseurs sur la définition d'actions de réduction de l'empreinte carbone (% des intrants dans le BEGES liées aux fournitures et services 2024).
- Expérimenter l'analyse de cycle de vie des produits et déployer la méthode (2025).
- Développer un critère Carbone pour l'attribution des marchés publics (2025).

Moyens :

- En lien avec différents projets PCAET, démarche agricole, PDI, Plan de sobriété énergétique... et formation.

ÉTAPES

- Les étapes sont détaillées dans la démarche

Échéances : 2026

OBJECTIFS

Quantitatifs : 2026-Cf objectifs indicateurs GES du PCAET hors résidentiels (Transport de personnes 235 Transport de marchandises 174 Tertiaire 108 Agriculture 108 Industrie 101 en ktCO₂eq/an pour l'ensemble du territoire)

Qualitatifs : qualité de l'air / exemplarité / attractivité / limiter l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie

INDICATEURS

Évaluation : BEGES du PCAET

Réalisation : pas de données 2022

AXE ENVIRONNEMENTAL 3.2.2

ACTION : RECOURIR AUX LABELS GARANTISSANT LA MOINDRE UTILISATION DE PRODUITS POLLUANTS OU TOXIQUES

Engagement 9 : réduire l'impact sur le climat et la santé

Contexte : les sources de pollution sont multiples et variées. Elles peuvent avoir des conséquences sur la santé des habitants (qualité eau, air, sols), des usagers des services (médiathèques, piscines, écoles), des collaborateurs dans l'exercice de leur fonction. Par exemple, les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans de nombreux objets et produits de la vie courante (produits ménagers, détergents, cosmétiques, produits alimentaires, etc.) Elles ont, aussi, un impact sur la faune, les écosystèmes et participent à l'érosion de la biodiversité. De nombreux labels existent pour accompagner la prise de décision dans l'acte d'achat et ainsi éviter les sources de pollution. Les acheteurs de la collectivité doivent définir des exigences appropriées : elles peuvent relever de l'étiquetage obligatoire ou de labels environnementaux d'application volontaire. L'écolabel européen, grâce à des critères écologiques transparents, facilite des choix éclairés, sans compromis sur la qualité des produits. Il est le seul label écologique officiel européen.

FREINS/RISQUES

Manque de références produits, impact sur le prix.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCAMG, acheteurs et tous les prescripteurs ; les professionnels médico-sociaux, la Direction de la Famille

Acteurs externes : AURA-EE, Réseau Environnement Santé (RES)

Démarche :

- Augmenter le volume d'achats sous étiquetage ou label environnemental, en développant la connaissance des référentiels et de l'offre disponible auprès des acheteurs, par les échanges de pratiques et retours d'expérience, l'intégration des exigences correspondantes étant un levier déterminant de la commande publique responsable
- Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides et recourir aux labels garantissant la moindre utilisation de produits polluants ou toxiques
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité pour garantir des fournitures sans perturbateurs endocriniens
- Veiller aux choix des matériaux dans les politiques d'équipement publics
- Établir une communication simple en interne et valorisation des actions en externe

Moyens :

- Humains : Formation/Sensibilisation

ÉTAPES

- 2023 : sensibilisation des acheteurs et des prescripteurs aux labels/ présentation des référentiels
- 2024 : formation des agents en interne sur les perturbateurs endocriniens et modification de la FOP pour intégration de l'item Perturbateur Endocrinien.

Échéances : 2026

OBJECTIFS

Quantitatifs : 100 % de considérations environnementales dans les MP/ zéro perturbateurs endocriniens connus dans les achats

Qualitatifs : amélioration des conditions sanitaires, limitation des pollutions et impact sur l'environnement

INDICATEURS

Évaluation : nombre de consultations sous label / nombre de consultations sans perturbateurs endocriniens / % MP avec clause environnementale.

Réalisation : 23 % MP avec clause environnementale.

ACTION : INCITER LE RECOURS AUX BIENS ISSUS DE LA RÉUTILISATION ET DU RÉEMPLOI (LOI AGECE)

Engagement 10 : favoriser l'économie circulaire

Contexte : le décret d'application du 9 mars 2021 de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixe par famille de produits, la part des achats publics devant être issus du réemploi, de la réutilisation ou fabriqués à partir de fibres recyclées. Valence Romans Agglo entend mettre en œuvre une approche opérationnelle pour atteindre, puis dépasser les objectifs fixés dans le décret, et recherche par segment d'achat et en fonction de l'offre des opérateurs économiques, la solution la plus adaptée. La commande publique doit se mobiliser pour la promotion de l'économie circulaire.

FREINS/RISQUES

L'offre des acteurs économiques est encore très restreinte, notamment l'offre locale.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCAMG, DCCP et toutes les directions.

Démarche :

- S'interroger systématiquement sur les familles d'achats concernés grâce à l'outil FOP.
- Développer le sourcing, en particulier auprès de structures de l'ESS, acteurs historiques des filières de réemploi, pour permettre d'identifier l'offre existante en termes de matériaux recyclés ou de solutions de produits issus du réemploi ou de la réutilisation.
- Demander aux fournisseurs les statistiques en lien avec la loi AGECE sur les dépenses N-1.

Moyens :

- Humains : DCAMG avec appui de DDEA pour le sourcing.

ÉTAPES

2023 : mise en œuvre de la fiche opération intégrant le questionnaire sur les 17 familles concernées.

2023-2025 :

- Intégrer dans les marchés publics de fournitures des clauses intégrant du réemploi ou des matières recyclées avec des indicateurs de suivi.
- Progresser sur chaque famille d'achats en fonction de la programmation des marchés

Échéances : 2025 : respecter les objectifs légaux / 2026 : dépasser les objectifs légaux

OBJECTIFS

Quantitatifs : progression de 5% par an sur chaque famille d'achats concernés et programmés

Qualitatifs : intégration du réemploi, comme un réflexe systématique dans les marchés de fourniture : téléphonie, les fournitures de bureau (objectifs déjà atteints), vêtements, mobilier...

INDICATEURS

Évaluation : % d'achat de biens réemployés, réutilisés ou recyclés par famille d'achats ; moyenne des % pour une vision globale (indicateur intégré au Donuts servant de base au débat d'orientation budgétaire chaque année).

Réalisation : en 2022, 18 % d'achat de biens réemployés, réutilisés ou recyclés.

ACTION : ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS ACHETÉS ET VALORISER LES PRODUITS EN FIN DE VIE

Engagement 10 : favoriser l'économie circulaire

Contexte : l'allongement de la durée de vie des produits est source d'économies tant sur le plan financier que sur les impacts environnementaux. Valence Romans Agglo s'est engagée dans cette démarche. Par exemple :

- la direction commune du Système d'Information (DCSI) a engagé des actions pour prolonger la durée de vie des ordinateurs portables qui sont ensuite donnés aux écoles mais aussi pour réparer en interne des téléphones portables.
- la DCAMG recycle en interne du mobilier usager.

L'Agglo souhaite désormais aller plus loin en généralisant ces bonnes pratiques sur différents segments d'achats tout en y associant les 2 villes centres.

FREINS/RISQUES

Difficulté d'acceptabilité des agents sur des conditions de travail matérielles non adaptées

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCBAG-service d'aide à la Décision et le Service Ateliers Généraux en lien avec le programme Plan de Déplacement Interne/DCAMG/DCSI puis en fonction des segments d'achats choisis.

Acteurs externes : ADEME

Démarche :

- Procéder à une interrogation systématique dès l'apparition d'un besoin : est-il réel ? Tendre vers la sobriété du besoin et éviter la surconsommation/Location ou achat ? Quel est son indice de réparabilité ? Quelle durée de vie ?
- Étudier pour chaque segment d'achats la durée de vie (différente de la durée d'amortissement – exemple : véhicules légers).
- Encourager la prise en compte du cycle de vie des produits.
- Intégrer dans les marchés publics la maintenance, une extension de la durée de garantie légale et la réparabilité.
- Lors de la mise au rebut des équipements, favoriser les filières du don, du réemploi et du reconditionnement ou la revente sur site des enchères.
- Sensibiliser largement en interne auprès des agents.

Moyens :

- Humains : DAGMG et service communication interne pour la sensibilisation.

ÉTAPES

2023 : segment véhicules

2024 : étude des autres segments possibles (électroménager...).

Échéances : 2026.

OBJECTIFS

Quantitatifs : 1 nouveau segment d'achats concernés par l'allongement de la durée de vie/an.

Qualitatifs : acceptabilité par les agents, réflexe systématique dans les marchés, réalisation d'économies.

INDICATEURS

Évaluation : nombre de segments d'achats traités, recette annuelle du site d'enchère.

Réalisation : pas de données 2022.

ACTION : INTÉGRER DES MATÉRIAUX RESPONSABLES ET LES VALORISER LORS DES CONSTRUCTIONS / DÉMOLITIONS / CHANTIERS

Engagement 10 : favoriser l'économie circulaire

Contexte : la pénurie de certaines ressources et l'augmentation des prix qui en découlent, nécessite d'optimiser la gestion des déchets de chantiers et de démolition. Une évolution doit s'opérer : un matériau issu de la déconstruction est avant tout une ressource qui peut être réutilisée / réemployée / réparée et en dernier lieu un déchet recyclable. De plus, l'obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique (article 39) sera effective à partir du 1^{er} janvier 2030,

Cette sobriété et engagement dans l'acte de construire permet de prendre en compte les limites de la planète tout en réduisant l'impact sur l'environnement. Valence Romans Agglo, déjà acteur sur cette thématique sur le réemploi des remblais / de fauteuils / de métal ou sur les produits biosourcés dans le cadre de Renov habitat durable, souhaite être exemplaire et poursuivre progressivement sur cette optimisation pour permettre de développer, avec le tissu économique, des outils efficaces pour sa mise en œuvre.

FREINS/RISQUES

Des complexités dans la certification des matériaux issus de la déconstruction. Un manque de formation en interne et en externe. Des filières en cours de structuration sur le territoire.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DCBAG, DCCP, DEP, DCAMG, DEDLTE, Direction de l'assainissement, Eau de Valence Romans Agglo

Acteurs externes : ADEME, AURA-EE, acteurs filières BTP/ réemploi, SEM In Situ

Démarche :

- Expérimenter sur 2 projets phares des chantiers exemplaires : réemploi matériaux, matériauthèque éphémère, produits biosourcés...
- A partir de l'analyse de ces expériences, élaborer des outils pour une généralisation à l'ensemble des chantiers.
- Organiser une large communication sur cette approche innovante afin de mobiliser le tissu économique.
- Expérimenter le recyclage de la terre excavée en terre végétale et substrats.

Moyens :

- Humains : co-pilotage DCCP, DCBAG, DEDLTE.
- Financiers : AMO ressource 2023 : 16 000 €

ÉTAPES

- 2023-2024 : Théâtre du Rhône – réhabilitation (choix du site en cours)
- 2024-2025 : bâtiment Solystic – démolition : à confirmer

En interne :

- Formation des acheteurs intégration produits biosourcés / bas carbone / réemploi, des CAF et techniciens
- Sourcing

2025 : généralisation des clauses dans les marchés construction / réhabilitation / travaux.

OBJECTIFS

Quantitatifs : 2 projets phares d'ici 2025 avec un taux de réutilisation de 20%.

Qualitatifs : structuration de la filière économique, mise au point de solution juridique pour pouvoir établir une garantie décennale et des outils pour faciliter les 3R.

INDICATEURS

Évaluation : % marchés démolition / rénovation/ construction avec des clauses réemploi / réutilisation / réparation / biosourcés. Nombre d'opérations réalisées et % réemploi / biosourcés associés.

Réalisation : actions ponctuelles non évaluées (réemploi de remblais, fauteuils).

ACTION : CRÉER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE SUR LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

Engagement 11 : animer un comité technique multipartenarial

Contexte : les achats d'une collectivité sont un levier fort pour engager le territoire dans la nécessaire transition écologique. Il est donc important d'accompagner les entreprises du territoire dans cette dynamique de changement pour garantir un développement équilibré du territoire créateur d'emplois locaux. Le comité technique multipartenarial, composé des acteurs territoriaux, permet d'impulser des actions collectives et mobilisatrices. Il est un relais de la dynamique auprès de ses membres et chaque partenaire démultiplie la démarche engagée par la collectivité en s'appuyant sur ses propres compétences et moyens d'agir.

FREINS/RISQUES

Inadéquation entre la commande publique durable et les réalités économiques des entreprises. Un tissu économique qui ne s'inscrit pas dans une dynamique de transition.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DDEA, DEDLTE, DCCP, DCAMG

Acteurs externes : consulaires, fédérations, club d'entreprises...

Démarche :

- construire avec le comité technique un programme d'actions multipartenarial à destination des entreprises (sensibilisation, formation) et se le répartir entre structures en fonction des compétences de chaque membre.

Moyens :

- Humains : un co-pilotage DDEA et DEDLTE.
- Financiers : budget pour la logistique réunion de 2 000 €.

ÉTAPES

- Définition de la démarche et lancement du comité en 2023 en présence des élus.
- 2/3 réunions annuelles.
- Rédaction d'un programme d'actions 2024.

Échéances : durée de vie du SPASER avec un programme d'actions annuel.

OBJECTIFS

Quantitatifs : 50 % du programme d'actions portées par les partenaires.

Qualitatifs : un tissu économique inscrit dans une dynamique de transition facilitant une réponse locale à la commande publique.

INDICATEURS

Évaluation : nombre de réunions, nombre d'actions programmées, nombre de partenaires impliqués et portant des actions.

Réalisation : 4 réunions multipartenariales (ERB, Club Rovaltain, CEV, Fab T, CCI, CMA, SYTRAD, CAPEB, FBTP, CA, CRESS AURA, Agence AURA entreprise), réalisation d'une fiche Économie circulaire à destination des entreprises.

ACTION : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES

Engagement 12 : construire des outils pour faciliter la transition de l'économie locale

Contexte : pour faciliter la dynamique de transition écologique au sein du tissu économique, l'enjeu est de développer sur le territoire, des outils qui permettront aux entreprises de trouver des solutions facilitant l'implication dans des démarches vertueuses : visites, groupements, charte achats durables, filière réemploi locale, filière déchets verts... En lien avec la fiche Comité technique « *Animer un Comité technique multipartenarial* » qui aura en charge la définition des actions.

FREINS/RISQUES

Inadéquation entre la commande publique durable et les réalités économiques des entreprises. Un tissu économique qui ne s'inscrit pas dans une dynamique de transition.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DDEA, DEDLTE, DCAMG

Acteurs externes : comité technique (Cf. fiche « *Animer un Comité technique multipartenarial* »), entreprises, consulaires, fédérations...

Démarche :

Mise en œuvre du programme d'actions définis par le comité technique avec un co-portage entre les partenaires

Moyens :

- Humains : co-pilotage DDEA et DEDLTE + intervention commande publique durable.
- Financiers : logistique animation, accompagnement technique (10 K€).

ÉTAPES

- Organisation et réalisation du programme de sensibilisation (visites, intervention, experts),
- Accompagnement à la structuration de filière facilitant l'engagement des entreprises (déchet vert, réemploi, BTP...).
- Rédaction charte achats durables type pour les entreprises.
- Accompagnement méthodologique : création de groupement, mutualisation...

Échéances : 31/12/25.

OBJECTIFS

Quantitatifs : 100 entreprises signataires d'une charte d'achats durables, augmentation de 50% de groupement répondant aux marchés publics.

Qualitatifs : un tissu économique inscrit dans une dynamique de transition facilitant une réponse locale à la commande publique.

INDICATEURS

Évaluation : nombre d'entreprises signataires de la charte d'achats durables, nombre d'accompagnements techniques / nombre d'entreprises accompagnées.

Réalisation : 5 ateliers « entreprises engagées » auprès des acteurs économiques dont 1 spécifiquement autour de l'achat durable lors de l'Up'percute Forum (09/22), 1 atelier écoconception auprès des entreprises de service (mai 2022).

ACTION : FACILITER ACCÈS A LA COMMANDE PUBLIQUE AUX TPE/PME

Engagement 13 : faciliter l'accès à la commande publique aux TPE/PME

Contexte : les petites structures locales (TPE/PME) rencontrent des difficultés à accéder à la commande publique, soit par méconnaissance, soit par manque de temps à consacrer aux réponses aux marchés publics et à cause de l'apparente complexité de la formalisation de ces réponses. L'enjeu est d'agir en faveur d'une simplification des réponses aux consultations, d'allègement des procédures mais aussi par un travail de sensibilisation et de mise à disposition d'outils d'explication et de tutoriels.

FREINS/RISQUES

Des marchés infructueux. Une prédominance d'attribution aux grands groupes.

ACTEURS, DÉMARCHE ET MOYENS

Acteurs internes : DDEA, DEDLTE, DCAMG, DCCP

Acteurs externes : comité technique (CF fiche 4.1), club d'entreprises, consulaires, fédérations.

Démarche :

- Mener en parallèle des actions en interne pour la mise en place de cette simplification et en externe pour mobiliser les entreprises

Moyens :

- Humains : un co-pilotage inter service. Pour la partie interne : DAGMG ; pour la partie externe : DDEA et DEDLTE.
- Financiers : budget pour la sensibilisation des entreprises : création outil et logistique réunion = 3 000 €.

ÉTAPES

En interne :

- Refonte du guide « Conseil et guide pratique des marchés publics ».
- Mise en place de procédures simplifiées (Bon de Commande ou lettre de consultation pour tous les marchés moins de 40 000 € HT) et généralisation du cadre de réponse technique et environnemental.
- Recours systématique à l'allotissement dans le cadre de la FOP et systématisation et renforcement des informations données aux candidats non retenus.
- Sensibilisation et diffusion des outils aux services.

En externe :

- Sensibilisation des entreprises : webinaires collectifs sur la planification marché, diffusion via la plateforme sourcing, mise en tableau récapitulatif.
- Création et diffusion d'outils d'explication : réalisation de tutoriels (comment répondre aux marchés publics, le processus de facturation,).

Échéances : 31/12/24

OBJECTIFS

Quantitatifs : 100% des marchés de moins de 40 000 € en procédure simplifiée (hors MOE et PI).

Qualitatifs : augmentation du nombre de TPE / PME répondant aux marchés publics.

INDICATEURS

Évaluation : nombre de TPE / PME répondant aux marchés publics, nombre d'entreprises sensibilisées / accompagnées ; nombre de téléchargements des outils de communication / tutoriels / nombre de courriers « réservés » (demande d'informations des candidats non retenus).

Réalisation : pas de données/ 26 courriers réservés.

Lexique

3R : Réduire, Réutiliser, Recycler

AURA : Auvergne Rhône Alpes

CAF : Cellule Administrative et Financière

COFIL : Comité de Pilotage

COSUI : Comité de Suivi

COTECH : Comité Technique

DAGMG : Département Administration Générale et Moyens Généraux

DCAMG : Direction Commune des Achats et des Moyens Généraux

DCBAG : Direction Commune des Bâtiments et des Ateliers généraux

DCCP : Direction Commune des Contrats Publics

DCRH : Direction Commune des Ressources Humaines

DCSI : Direction Commune du Système d'Information

DDEA : Direction Développement Economique et Attractivité

DEDLTE : Direction Environnement, Développement Local et Transition Énergétique

DCFI : Direction Commune des Finances

DONUTS : démarche d'inclusion et de transition écologique par l'économiste Kate Raworth

ECI : Économie circulaire

ESS : Entreprise Sociale et Solidaire

FOP : Fiche Opération

GED : Gestion Electronique des Documents

GES : Gaz à Effet de Serre

MP : Marché Public

MPGP : Marché Public Global de Performance

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

SAD : Système d'Acquisition Dynamique

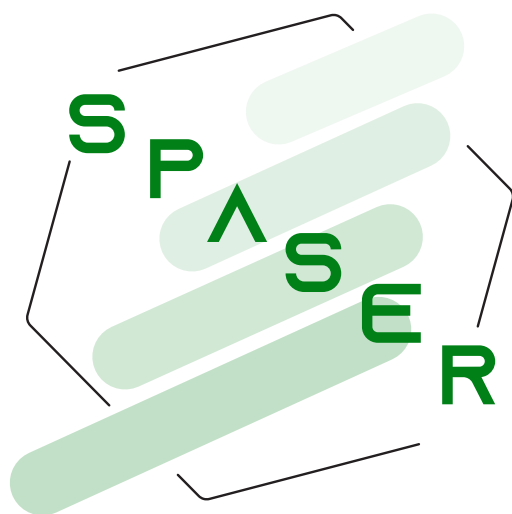
SERVICE COMMUN : Mutualisation de services de plusieurs collectivités

SPASER : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

VRA : Valence Romans Agglo

The word "Notes" is written in a bold, black, sans-serif font. To its left is a graphic consisting of three overlapping, light gray, slanted rectangular bars that create a sense of depth and movement.

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for writing notes.



Valence Romans Agglo

1 place Jacques Brel
CS 30125 26905 Valence Cedex 9

valenceromansagglo.fr

